

# COMMENT TÉLEZ-VOUS ?

Editeur responsable : Benoît Goossens



15 JANVIER 1996

Bureau de dépôt  
Bruxelles 5 à 1050-Bruxelles

Périodique mensuel de l'Association des Téléspectateurs Actifs (A.T.A.)

ATA a.s.b.l. • Rue Américaine, 106 - 1050 BRUXELLES • Tél et FAX : (02) 539 19 79



Des images produites par l'armée envahissent les J.T.  
(voir page 3)

## L'ombudsman de la RTBF : PERDUE DE VUE

**Les téléspectateurs ne doivent pas se laisser faire lorsque les responsables politiques répondent n'importe quoi ou ne réalisent pas les promesses qu'ils ont faites suite à leur requête. Il ne nous suffit pas de nous plaindre de la langue de bois de certains de nos décideurs. Il nous faut la pourchasser et la dénoncer publiquement, chaque fois que c'est possible.**

Lorsque les responsables politiques sont gênés par nos remarques ou lorsqu'ils ne veulent répondre à nos demandes, qu'ils aient le courage de se taire plutôt que de nous faire des promesses qu'ils ne tiendront pas.

### SCOOP : UN MÉDIATEUR

Ainsi, le représentant du Ministre de l'Audiovisuel, Monsieur Robert Lombaerts, évita de commenter directement la mention spéciale attribuée par le Jury des ATA d'Or, le Grand Prix des Téléspectateurs Actifs, le 29 juin 1994. Celle-ci n'était guère plaisante pour le Ministère qu'il représentait : "Dans le cadre des Carrefours de l'Audiovisuel organisés durant l'été et l'automne 1993 par le Ministre de l'Audiovisuel Elio di Rupo, les téléspectateurs ont été invités à s'investir dans les Carrefours du Public et ils furent nombreux à répondre à plusieurs enquêtes. Ces téléspectateurs sont déçus de la non-concrétisation des demandes qu'il y ont exprimées".

Robert Lombaerts ne contesta pas ce triste constat et pris l'initiative

de déclarer publiquement : «...Je peux vous faire un scoop. Dans le nouveau statut de la RTBF est prévu un médiateur qui sera un interface entre les associations de consommateurs et la RTBF. Il veillera à la conformité de ce que veulent les téléspectateurs par rapport à ce que fait la RTBF et à ses missions de service public».

### LE P.S. ET L' OMBUDSMAN

Lors de la récente campagne électorale, constatant que la RTBF ne répondait pas toujours au courrier du public alors que les autres services publics sont légalement obligés de se soumettre à pareille obligation, nous avons inclus une question sur cette thématique dans le questionnaire que nous avons proposé, au mois de mai 1995, aux représentants des partis politiques démocratiques.

Chaque formation politique devait nous répondre par oui, non ou s'abstenir. Il lui était loisible de compléter sa réponse par un commentaire.

Notre question était : le Service Public RTBF devrait-il être obligé de répondre par écrit aux lettres des

téléspectateurs ?

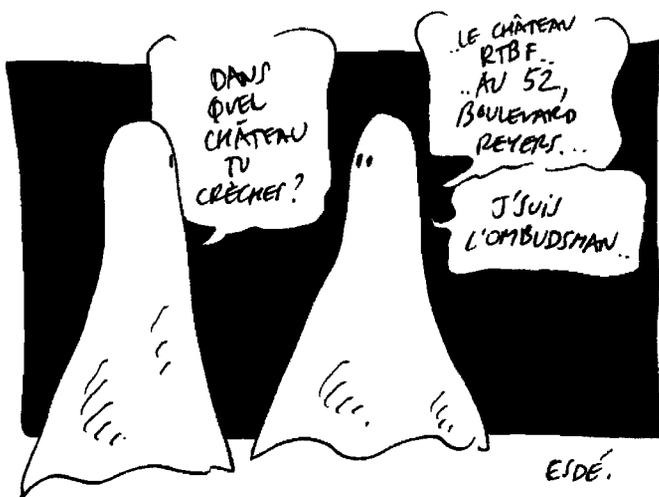
Voici la réponse du Parti Socialiste : Oui. Commentaire : "Et pourquoi pas envisager la création d'une fonction "ombudsman" ? A étudier".

### Mme ONKELINX RÉPOND

Ce 3 janvier 1996, nous avons demandé à Madame la Ministre de l'audiovisuel Laurette Onkelinx de répondre aux deux questions suivantes :

- 1 : Le projet de statut de la RTBF prévoit-il la mise en place d'un ombudsman ? Si oui, quelles seront les pourtours et les limites de sa fonction ? Comment et pour quelles matières le public pourra-t-il y faire appel ? Comment et par qui sera-t-il nommé ?
- 2 : Dans le cas où le projet de statut de la RTBF ne prévoirait pas cette nouvelle fonction, Madame la Ministre compte-t-elle imposer au Service Public de l'Audiovisuel l'obligation déjà en cours actuellement dans d'autres Services Publics de répondre au courrier de ses utilisateurs ?

(SUITE EN PAGE 2)



(SUITE DE LA PAGE 1)

Il est utile que Madame la Ministre soit, à cet effet, mise au courant du fait que la RTBF n'a pas répondu, naguère, à de nombreuses reprises, au courrier que nous lui adressions.

A chaque fois que nous présentions cette situation aux prédécesseurs de Madame Onkelinx, ceux-ci nous annoncèrent que le nouveau statut de la RTBF mettrait fin à cette situation en mettant en place un ombudsman...

La question est donc : au cas où la nouvelle mouture du statut de la RTBF ne prévoirait pas la mise en place d'un ombudsman, considérez-vous que la RTBF doit, comme d'autres Services Publics, répondre au courrier du public ?

C'est l'ancien journaliste de RTL TVI, Xavier Lambrechts, actuellement conseiller de presse, qui nous a envoyé, le 9 janvier 1996, la réponse de la Ministre-Présidente Onkelinx : "...Le projet de statut de la RTBF ne prévoit pas la mise en place d'un ombudsman, mais un décret n'est pas nécessaire pour créer cette fonction de médiateur.

La RTBF ne devrait pas se soustraire à la règle qui s'impose à tous les services publics. De plus, et de manière plus générale, l'entretien de bonnes relations avec son public devrait inciter la future entreprise publique culturelle autonome à fidéliser ses téléspectateurs par un échange épistolaire fructueux pour les deux parties.

Enfin, en tant que pouvoir de tutelle, le Ministre de l'Audiovisuel n'a pas le pouvoir d'imposer à la RTBF de répondre au courrier de ses téléspectateurs..."

#### VERROUILLAGE ?

La disparition de l'ombudsman du nouveau statut est-elle un simple oubli ou participe-t-elle à la mise en

place d'un verrouillage beaucoup plus vaste ?

Il existait, à la RTBF, des commissions consultatives ouvertes sur l'extérieur. Des représentants de différentes associations y siégeaient aux côtés des représentants de la RTBF. Ces commissions donnaient notamment leur avis sur le contenu des nouvelles grilles de programmes. Rarement, la direction de la RTBF en tenait compte mais, néanmoins, ces commissions permettaient au moins un certain dialogue et un échange d'informations entre leurs membres. Les représentants syndicaux de la RTBF pouvaient d'ailleurs y mettre en garde les représentants de la société civile par rapport à certaines dérives qui se mettent en place au sein du Service Public.

Le nouveau projet de statut de la RTBF fait, hélas, évoluer la composition de ces commissions. Désormais, les représentants des syndicats n'y seront plus admis et donc, les membres de ces commissions devront se contenter du discours officiel de la direction de la RTBF. La désaffection au sein de ces commissions était déjà important... Qu'en sera-t-il, demain ?

#### QUESTION À Mr BUSQUIN

Le 9 janvier 1996, nous avons interrogé par écrit Philippe Busquin. En effet, depuis de nombreuses années, les ministères qui gèrent notre audiovisuel sont socialistes et donc ce parti a une responsabilité importante dans l'évolution de notre paysage audiovisuel.

Notre question : Pouvez-vous nous expliquer pour quelle raison les deux récents Ministres socialistes de l'audiovisuels ont adopté lors de plusieurs déclarations publiques une option contradictoire par rapport à un projet (un ombudsman à la RTBF) présenté comme certain ?

Le Président Busquin étant en mission à l'étranger, son secrétariat

nous a annoncé qu'il ne lui serait pas possible de nous répondre à temps pour le présent numéro de "Comment Télé-Vous ?".

Nous publierons donc sa réponse le mois prochain.

D'autre part, nous avons déjà invité à plusieurs reprises la saison dernière Monsieur Busquin à participer à notre émission de radio. Son agenda, à l'époque, ne lui avait pas permis de répondre favorablement à notre demande. Aujourd'hui, nous lui réitérons notre invitation. En effet, il est utile pour nous de l'interroger sur les options de son parti concernant l'évolution de notre paysage audiovisuel.

#### L'ASSOCIATION DES JOURNALISTES : O.K.

Enfin, nous avons demandé à l'Association des Journalistes de la RTBF de se positionner par rapport à ce sombre "Perdu de vue" qui est en train de se jouer...

Le président de l'A.J. nous a répondu : "...Vous avez raison de regretter la disparition du médiateur. Le service public devrait être à l'écoute de ses auditeurs-téléspectateurs, pouvoir répondre aux questions qu'ils se posent à son propos. A remarquer que, même sans cette procédure formelle de médiation, les rédactions mettent un point d'honneur à répondre au courrier qui leur est envoyé".

Voilà une affirmation qui ne tombera pas dans l'oreille d'un sourd... Hélas, les rédactions ne s'expriment pas de la même façon que la direction de la RTBF !

Le Service Public de l'Audiovisuel doit-il répondre au courrier du public ? Le 16 février 1996, Jean-Louis Stalport, l'Administrateur Général de la RTBF, nous avait écrit : "Nous examinons toujours avec attention les suggestions de nos téléspectateurs". Examiner avec attention ne veut pas dire répondre...

Il est vrai que depuis nous l'avons remise en question, nous avons constaté que la direction du Service Public répondait à notre courrier. Le nouveau statut de la RTBF aura force de loi pendant -probablement- de nombreuses années et rien ne nous dit que les successeurs des directeurs actuels se sentiront liés par les nouvelles attitudes des dirigeants actuels de la RTBF...

**Benoît GOOSSENS,**  
**Président,**  
**et Bernard HENNEBERT,**  
**Secrétaire.**

## Téléoustique

L'hebdomadaire télé, à notre demande (voir Comment Télé-Vous ? N°19, page 4), a décidé de publier la tarification spéciale pour son service "Télé-Voix", dont il détaille les avantages, à sept reprises, chaque semaine, dans ses pages TV. Toutes nos félicitations !

## 0900

La première lettre que nous avons envoyée à Belgacom pour nous opposer à l'absence ou la mauvaise présentation de la tarification des 0900 par les chaînes de télévision était datée du 29 septembre 1995... Depuis lors, aucun changement significatif n'est intervenu. Ce dossier doit

être traité par la Commission d'Éthique des Services d'Information par télécommunication. Une réunion de celle-ci nous avait été annoncée pour décembre 1995. Elle a été ensuite reportée au 8 janvier 1996, puis pour ce 22 janvier 1996. Pendant ces mois-là, en toute impunité, les chaînes de télévision poursuivent leurs annonces illégales...

## TÉLÉSURÉCOUTES

Chaque semaine, l'A.T.A. présente une émission de radio d'une heure durant laquelle l'actualité télé est commentée par un invité: un créateur, un représentant d'un courant associatif, un enseignant, un journaliste...

#### OÙ NOUS ÉCOUTER ?

- **A Arlon**, vendredi à 20H, dimanche à 16H et lundi à 6H, sur ARA (105.3 FM).
- **A Beaumont**, vendredi à 21H et samedi à 9H sur RADIO SALAMANDRE (107.8 FM).
- **Dans le Brabant-Wallon**, jeudi à 18H sur RADIO ASTRALE (106.3 FM).
- **A Bruxelles**, mardi à 21H, sur RADIO CAMPUS (107.2 FM).
- **A Charleroi et environs**, vendredi à 12H, sur RADIO TAN QUE VIVE (87.7 FM).
- **A Frasnes et dans la Région des Collines**, vendredi à 21 H, sur RADIO TCHEUV BEUZIE (107.8 FM).
- **A Herstal** : lundi à 12H, sur RADIO CHARLEMAGN'RIE (107 FM).
- **A Namur**, jeudi à 17H et lundi à 17H sur RUN (106.4 FM).
- **A Soignies**, samedi à 16H sur OSR (101.6 FM).
- **Dans les Vallées de l'Ourthe et de l'Amblève**, mercredi à 10H sur RADIO OURTHE AMBLEVE (106.2 FM).

# Journaux télévisés

# CAMÉRAS MILITAIRES

L' A.T.A. est une association pluraliste. Parmi nos membres, certains sont militaires, d'autres antimilitaristes.

Comme pour tout autre sujet, les journaux télévisés doivent nous proposer des informations nuancées et une réflexion critique sur l'armée.

Là où l'A.T.A. n'est pas d'accord, c'est lorsqu'elle découvre que les journaux télévisés diffusent des images de propagande sans afficher clairement la nature de celles-ci.

## PROVENANCE DES IMAGES...

Au cours du journal télévisé de 13 heures de la RTBF du 24 décembre 95, Françoise Palange a proposé un reportage sur la mission menée par des militaires belges dans les eaux du Golfe Persique pour faire respecter les sanctions économiques promulguées par les Nations Unies à l'encontre de l'Irak.

Cette séquence alternait deux types d'images bien différentes. Certaines présentaient Bernard Dupla, journaliste au JT, sur la frégate militaire.

D'autres étaient empruntées à une séquence intitulée "Southern Breeze" qui fut diffusée trois semaines plus tôt dans "Télévoix", le mensuel promotionnel produit et réalisé par le Service de l'Information de la Défense Nationale. Ce magazine n'est aucunement une oeuvre de type journalistique.

Il est dès lors regrettable que, lorsque le journal télévisé utilise pareils documents pour illustrer même partiellement l'un de ses reportages, celui-ci ne juge pas utile de mentionner la provenance de ces images.

## À LA RTBF...

Quelques semaines plus tard, le 9 janvier 96, la réaction du Colonel

Marchal aux accusations de l'auditorat militaire concernant sa responsabilité dans la drame de la mort des dix paras belges au Rwanda nous permet de découvrir deux réactions journalistiques fort différentes.

Le Colonel n'a pas accordé d'interview, à cette occasion-là, ni à la RTBF, ni à RTL TVI. Il a magnéto-scopé sa déclaration et il a fait distribuer des cassettes aux médias.

La simple diffusion sans avertissement particulier d'extraits de ce monologue du Colonel Marchal par les journaux télévisés pourrait induire en erreur les téléspectateurs qui pourraient imaginer qu'il s'agit là d'extraits d'une interview critique menée par des journalistes ou lors d'une conférence de presse.

La RTBF a détaillé la provenance des extraits qu'elle a diffusé et Bernard Dupla a même expliqué que les autorités militaires avaient refusé de s'exprimer sur le pourquoi de ce type de communication.

Le téléspectateur pouvait ainsi prendre une distance par rapport aux propos du Colonel.

Néanmoins, on était d'en droit d'attendre encore davantage du Service Public. Pourquoi ne pas poser clairement auprès du public la question de savoir si ce type d'images doit être diffusée ou non dans un journal télévisé ? Et, dans le cas d'une réponse positive, pourquoi, complémentai- rement à l'avertissement qui a été prodigué, ne pas mentionner la provenance particulière de ces images par une incrustation sur un coin de

l'écran durant l'intégralité de leur diffusion ?

Pourquoi durant l'intégralité de leur diffusion ? Parce que les téléspectateurs zappent. Donc, à tout moment, il est utile de connaître la composition de ce que l'on regarde.

Pour prendre un autre exemple, la plupart des téléés, lorsqu'elles présentent des images d'archives, ne proposent le mot "ARCHIVE" en incrustation que pendant un bref instant, au moment où l'extrait démarre. Il faudrait qu'il soit présent sur toute la durée de la séquence d'archives.

## ...ET SUR RTL TVI

Le journal télévisé de RTL TVI, quant à lui, n'a pas fait dans la nuance... Il a diffusé plusieurs extraits de la cassette promotionnelle du Colonel Marchal sans proposer un avertissement analogue à celui prodigué par la RTBF.

Un commentaire, selon nous, fort contestable, de Kathryn Brahy a accompagné cette diffusion :

«...Le Colonel refuse pour l'instant de répondre directement aux questions des journalistes. Il a transmis sa réaction via le service d'information de l'armée. Dans ce communiqué, il rappelle que...»

Pourquoi ne pas parler de la cassette vidéo ? Le mot "communiqué" fait l'impasse sur le procédé plus que douteux de l'armée.

Bernard HENNEBERT

## TV Carton Jaune :

# QUI PERD GAGNE ?

Perdre un procès, c'est parfois favoriser une avancée sociale historique... L'association française "TV Carton Jaune" a perdu ses deux procès qui remettaient en question la nébuleuse TF1 : la fausse interview de Fidel Castro par PPDA et la contestation de l'origine du tir de mortier qui avait transformé le marché de Sarajevo en charnier...

Et pourtant, ces aventures judiciaires constituent une réelle victoire pour les associations de téléspectateurs...

Une double décision du Tribunal de Grande Instance de Paris intéressera tout particulièrement les chaînes de télévision et les associations de téléspectateurs.

L'association "TV Carton Jaune" est composée essentiellement de juristes qui se battent pour que les télévisions respectent le droit du public à une information honnête et exacte. Son défenseur, Maître Arnaud Montebourg, également connu sur la place de Paris pour avoir contraint, l'automne dernier, le premier Ministre français Alain Juppé à déménager de son domicile privé.

"TV Carton Jaune" ainsi qu'un

téléspectateur, Monsieur Michel Patrouillau, s'opposaient au journaliste Bernard Volker et à TF1 pour avoir, en février 1994, annoncé que le tir de mortier qui avait fait un grand nombre de morts sur le marché de Sarajevo était dû à des tirs bosniaques.

Parce que, jusqu'à présent, l'auteur de ce tir n'a pas été identifié, le tribunal a condamné l'association ainsi que le téléspectateur à payer 300.000 francs belges environ de dommages et intérêts au journaliste pour lui avoir causé un préjudice moral par "la mise en cause injustifiée" de son honnêteté et de sa compétence.

Les téléspectateurs peuvent s'étonner dès lors, du fait que, bien que l'identification du tir n'a toujours pas été faite, la plus puissante chaîne de télévision française ait, il y a près de deux ans déjà, affirmé qu'elle connaissait l'origine de ladite agression...

## UNE ACTION EN JUSTICE EST ENFIN RECEVABLE

Un autre attendu de ce jugement constitue une réelle victoire pour

l'association "TV Carton Jaune". En effet, pour la première fois en France, le président d'un tribunal a affirmé que pareille action en justice était recevable, de la part d'un téléspectateur ou d'une association qui se porterait partie civile pour chacun de ses membres et non pour l'intérêt collectif des téléspectateurs.

Pour Maître Montebourg, cet arrêt "constitue un audacieux coup d'arrêt à la quasi-impunité dont bénéficiaient les chaînes de télévision... (Il s'agit d'une) reconnaissance des téléspectateurs comme une entité juridique de plein droit... Le jugement constitue un véritable embryon judiciaire de charte déontologique pesant sur les journalistes et les chaînes de télévision" (Libération).

Ce jugement ouvre donc enfin en France la porte des tribunaux aux téléspectateurs insatisfaits mais -heureusement- il met en place un garde-fou pour éviter l'avalanche des procès. Les plaignants ont intérêt à être sûr de leur bon droit car si la justice ne leur donne pas raison, ils risquent de devoir payer fort cher leur initiative...

Catherine STRUYF

## A suivre

Les négociations entre les télédistributeurs et les sociétés des droits d'auteurs se poursuivent, ce 15 janvier. Nous espérons que, dans notre prochain numéro, nous ne serons pas obligés de vous annoncer qu'elles ont abouti à une nouvelle augmentation des abonnés...

## Test achats

Dans le numéro de janvier de son mensuel, l'association Test Achats propose une enquête sur les télédistributeurs. Elle complète bien le dossier de 6 pages que nous avons publié, le mois dernier. Nous tentions d'expliquer les mécanismes, les rapports de forces et les enjeux.

Test Achat, quant à elle, analyse davantage le concret comme la qualité de la diffusion de l'image et du son, la rapidité des réparations, etc. Chiffre à l'appui, elle démontre les différences parfois significatives de tarification des différentes sociétés de télédistributeurs.

Comme nous, elle souligne qu'une des principales causes de mécontentement des téléspectateurs est le manque de consultation dans le choix des programmes diffusés. Pour ce faire, elle a interrogé un panel de ses membres mais, bizarrement, la Chaîne de la Connaissance dirigée par Jean Marie Cavada, dite "la Cinquième", n'est pas réclamée par eux... Alors que, lorsqu'on lit attentivement les lettres dans les courriers de lecteurs parues dans la presse écrite, depuis quelques mois, cette chaîne-là est très régulièrement réclamée. Comme quoi, les études quantitatives et qualitatives peuvent produire des résultats différents. Il reste aux télédistributeurs à tenir compte des unes et des autres, et pas uniquement privilégier les premières...

Nous partageons la conclusion de notre consœur : "...Pour le moment, ce sont toujours les consommateurs qui font les frais de la mauvaise qualité des services offerts par certains télédistributeurs qui abusent de leur monopole en négligeant les téléspectateurs qui ont le malheur d'être établis sur leur chasse gardée. Face à une telle situation, ceux-ci ne sont pas tout à fait désarmés et peuvent entreprendre plusieurs types de démarches pour faire valoir leurs légitimes revendications :

- protester auprès de la compagnie, éventuellement dans une lettre collective signée par tous les abonnés du quartier,

- interpellier les mandataires publics (députés, échevins, conseillers communaux, etc.) qui siègent dans les conseils d'administration des intercommunales de télédistribution et qui sont chargés de faire respecter les intérêts de la population. Ici aussi, une démarche collective aura plus de poids..."

## Abonnés

# A VOS FAX!

Dans le quartier où se trouve le siège de l'A.T.A., plusieurs habitants nous ont signalé que, pendant près d'une douzaine d'heures, la neige s'est installée sur leur petit écran, de la nuit du 8 à la matinée du 9 janvier dernier. Ces personnes avaient tenté de joindre par téléphone leur télédistributeur mais ses lignes téléphoniques étaient continuellement occupées. Voilà pour nous l'occasion de tester un télédistributeur.

### NOTRE FAX...

Nous avons donc envoyé le FAX suivant, le 9 janvier à 10 heure 30, au service de garde de Brutélé ainsi qu'à Pierre de Wergifosse, son directeur général, dont nous avons, dans le n°19 de "Comment Télé-Vous ?" transcrit les déclarations qu'il nous fit lors d'un récent "Midi de l'Audiovisuel" :

"...Pouvez-vous avoir la gentillesse de nous faxer :

- 1° : l'heure à laquelle sera rétablie cette panne fort longue (actuellement déjà près de douze heures),
- 2° : la raison de cette panne,
- 3° : la contrepartie que vous comptez offrir aux utilisateurs lésés.

Puisque l'abonnement annuel coûte 4.537 F, vous leur êtes actuellement déjà redevable de 6 francs. Mais le dommage est beaucoup plus important car, ce jour, au lendemain de la mort du Président Mitterrand, nombre de vos abonnés souhaitaient suivre certaines émissions spéciales...

...Il serait peut-être utile d'envisager, avec une petite partie des importants bénéficiaires que votre société engrange annuellement, que

Brutélé puisse investir dans une centrale téléphonique qui, en moment de surchauffe, puisse accueillir davantage de communications téléphoniques de ses abonnés..."

### ...ET SA RÉPONSE.

Le même jour, vers midi, Pierre de Wergifosse nous faxait sa réponse :

"...Je vous prie de trouver ci-après réponse à vos questions :

- 1° : Une panne s'est effectivement produite dans le quartier, vers 22 heures 30, hier soir,
- 2° : Nous en avons été avertis ce matin par des appels téléphoniques dès l'ouverture des bureaux,
- 3° : La panne a été immédiatement réparée,
- 4° : Il s'agissait d'un fusible d'alimentation d'un amplificateur qui avait sauté,
- 5° : Dans près de 90% des cas, cette panne est provoquée par des tentatives de fraude d'abonnés qui intempestivement provoquent un court-circuit sur la ligne,
- 6° : Suivant le Règlement d'abonnement, la durée de l'interruption est plus courte que le minimum entraînant un dédommagement financier des abonnés,
- 7° : Le central téléphonique a une capacité suffisante de lignes, mais il est impossible de mettre un nombre de personnes important pour répondre à tous les appels, simultanément lors d'une panne. Il suffit d'ailleurs qu'un appel soit reçu pour que nous soyons averti de la panne..."

Bernard HENNEBERT

## LES MIDIS DE L'AUDIOVISUEL



La quatrième séance des "Midis de l'audiovisuel" se déroulera le **mercredi 7 février de 12H30 à 14H** au Forum de la Fnac Bruxelles, à City 2, Rue Neuve.

## PLEIN FEU SUR CANAL+ BELGIQUE

avec Jean-Claude Paris (Directeur adjoint) et Patrick Blocry (Directeur de la communication)

Pourquoi l'émission satirique "Les décodeurs de l'Info" a-t-elle été interrompue ? Quand les télédistributeurs diffuseront-ils les chaînes thématiques de CANAL+ telles que Canal J ou Canal Jimmy ?

Les "exclusivités" sportives de CANAL+ sont-elles une atteinte à la liberté d'informer d'autres chaînes ? Comment les films sont-ils sélectionnés ? Pour quelle raison la direction de CANAL+ vient-elle d'accepter de faire précéder la diffusion des films classés X d'un avis de prévention contre le SIDA ? Pourquoi n'est plus présentée sur antenne la signalétique qui permettait au parents de découvrir la nature des films avant leur diffusion sur le petit écran ? Etc

## CASSE-CROUTE GRATUIT



L'entrée est gratuite et une collation (sandwich, boisson) sera offerte aux personnes qui annonceront leur venue au plus tard la veille de l'activité, au (02) 209.22.27



## Annnonce de la mort de François Mitterrand

La première dépêche de l'AFP qui annonçait la mort de François Mitterrand est tombée à 10 heures 55, le 9 janvier dernier.

Avant 11 heures, la plupart des chaînes françaises avaient interrompu leurs programmes pour l'annoncer.

Par contre, TF1 a réagi beaucoup

plus lentement. Ce n'est qu'à 11H08 qu'elle lança un flash spécial.

Le quotidien Libération a relevé que, quatre-vingt minutes plus tard, le présentateur Jean-Pierre Pernaut osa affirmer : « Nous sommes avec vous depuis presque deux heures... »

A la même heure, France 2 se payait également une petite bavure. Elle diffusa sur antenne, sans commentaire, des photos extraites d'un hebdomadaire français sensationnel

dont le nom apparut d'ailleurs à l'écran. Jolie promotion pour celui-ci et quel manque de respect pour la personnalité qui venait de s'éteindre ! Ces clichés lui volaient quelques uns de ses derniers instants. Il s'agissait des photos de l'ultime réveillon égyptien où le président était porté par des membres de sa famille et était allongé, la tête reposant sur un coussin, nourri à la cuiller par l'un de ses familiers.

## Jacques Brédael et les enfants

Le 11 décembre 1995, à l'occasion de la Journée Internationale de la Radio et de la Télévision en faveur des enfants, Jacques Brédael, le présentateur du JT de la RTBF, s'est fait interviewer par la marionnette Bla-Bla dans un mini JT spécial pour les enfants sur RTBF 21 et par Fernand Letist pour le quotidien Le Soir.

Bla-Bla demande à Jacques Brédael de s'exprimer sur la publicité.

- J.B. : La publicité, c'est fait d'abord pour vendre. Et pour donner envie aux lardons de demander à St Nicolas ou à leurs parents des jouets qui sont à la mode... mais qui ne serviront pas très longtemps.

(Suit un reportage sur le prix des jouets qui explique à qui retourne l'argent, qui constate que les jouets se ressemblent de plus en plus et que certains jouets sont l'objet de beaucoup de publicité à la télévision.)

- J.B. : J'imagine que le message est passé. J'imagine que les lardons sont assez malins pour ne pas se laisser faire, non ?

- Bla-Bla : Tout de même, Jacques, les publicités sont tellement bien faites... Et puis, on les voit tellement souvent que, parfois, l'on craque...

- J.B. : Eh bien, il ne faut pas craquer. Il faut les regarder. Il faut s'amuser en les voyant et puis essayer d'aller acheter autre chose...

- Bla-Bla : Oui, c'est vrai... Vous avez raison. (fin de la séquence).

- Le Soir : Faut-il préserver les enfants de la brutalité de l'info télé ?

- J.B. : Non... Je crois que les enfants font bien le décalage entre réalité et fiction. Je n'ai jamais ressenti la nécessité d'une protection particulière contre les images dures. Les enfants ressentent le monde exactement comme nous, même quand ils voient des atrocités à la télé.

- Le Soir : La télé n'impose-t-elle

pas cette violence contre leur gré ?

- J.B. : Mais cette violence est ambiante ! Le travail des parents n'est pas de les préserver de cet environnement mais de leur expliquer... Je pense qu'il ne sert à rien d'occulter la réalité et qu'il vaut mieux apprendre aux gens à l'affronter et prioritairement aux enfants. Le rôle de la télé est de prévenir, d'autres doivent entretenir le décodage...

Ainsi les enfants seraient plus futés qu'on le croit. Qu'ils regardent les pubs (cela rapporte au service Public)... et qu'ils achètent autre chose. Comme si tout les enfants étaient égaux et parfaitement éduqués...

Et ce sont les même Ponce Pilate qui affirment que le décodage de l'image n'est pas du ressort des professionnels de la télévision. Oublient-ils qu'ils pourraient permettre ce décodage au quotidien en incrustant régulièrement à l'écran des mots tels que direct, différé, fiction, réalité, reconstitution, archive, etc.

## JOUEZ AVEC L'ATA

Les faits : Le verdict de la 7ème chambre de la cour d'appel de Lyon est tombé, ce 10 janvier 1996, dans l'affaire Noir-Botton. La plupart des inculpés y ont vu leur condamnation aggravée, Patrick Poivre d'Arvor voit la sienne confirmée.

Tous se pourvoient en cassation. Le lendemain de l'annonce de cette condamnation, la direction de TF1 a annoncé que PPDA ne réapparaîtra pas à la présentation du journal télévisé avant le 28 mars.

### JEU

**Question** : Mettez-vous dans la peau de "Mr et Mme Tout Le Monde" qui n'est pas très au courant des enjeux du procès Noir-Botton. Parmi les 3 extraits ci-dessous, lequel vous permet-il de

mieux comprendre ce qui est reproché à PPDA ?

### TROIS EXTRAITS

• **A** : "Pas d'aggravation pour PPDA qui voit sa peine confirmée... Tous se pourvoient en cassation... Contrairement aux hommes politiques, PPDA, représenté aujourd'hui par son avocat, n'a pas vu sa peine alourdie : 15 mois avec sursis, 200.000 FF d'amende. Il conserve ses droits civiques. Le journaliste se pourvoit en cassation pour qu'enfin, écrit-il dans un communiqué, éclate la vérité loin du champ clos de Lyon" (les images de la séquence n'apportent aucune autre information significative).

• **B** : Autre bénéficiaire des largesses de Botton, le journaliste PPDA n'avait pas fait le déplacement. Il est condamné pour avoir bénéficié d'environ 500.000 FF de séjours en hôtels de luxe, trajets en

avion, repas dans des restaurants. La cour relève le "caractère systématique sur une longue période de temps" de ces cadeaux, avant de le déclarer coupable et de confirmer sa condamnation à 15 mois de prisons avec sursis et 200.000 FF d'amende. Le présentateur du journal de 20H, en délicatesse avec la direction de TF1, a indiqué qu'il allait se pourvoir en cassation.

• **C** : "Le journaliste PPDA a vu, lui, sa peine confirmée : quinze mois avec sursis. Absent à Lyon, PPDA est condamné à 15 mois avec un sursis pour un recel de plus de 500.000 FF. Le dossier ira en cassation mais d'ores et déjà ces condamnations pourraient représenter un coup d'arrêt politique ou professionnel" (les images de la séquence n'apportent aucune autre information significative).

**Solution** : page 7

# Plus fort que Bouygues

## LA MAISON DES TÉLÉSPECTATEURS

L'A.T.A. n'est pas seule au monde. Découvrir les activités d'autres associations sœurs est utile. Des collaborations peuvent naître. Certains projets peuvent être repris. La relation d'expériences vécues par de tierces associations permet de découvrir certaines constantes... Tels sont les enseignements que l'on peut retirer de notre découverte de l'association "44 pieds dans le PAF"...

L'association Nantaise "44 pieds dans le PAF" est fort active.

L'année dernière, pour sa 7ème semaine des jeunes téléspectateurs actifs, elle avait organisé notamment des animations avec Paul Amar et Véronique Brocard, journaliste à Libération et auteur d'un pertinent "La télévision : enquête sur un univers impitoyable" aux éditions Lieu Commun.

Chaque année, cette association décerne ses "Zap d'Or" qui "consacrent" les émissions les plus nulles de la télé. En 1995, 11.368 téléspectateurs de Loire-Atlantique ont voté pour...

- Emission de jeunesse : Club Dorothée (74,8%),
- Variétés Divertissement : Coucou (24,4%),
- Débats Shows : Témoin N°1 (57,2%),
- Série-Fictions : Le miel et les abeilles (33%),
- Jeux télévisés : Le Millionnaire (41,6%),
- Humour : Le bête show (41,6%).

Vous découvrirez davantage de détails sur ce... couronnement dans le n°5 de la revue "Paf Gadget" que vous pourrez recevoir en envoyant vos coordonnées à "44 Pieds dans le PAF", Résidence Port Beaulieu, 9, Bd V.Gâche à 44200 Nantes - France. (Tél. : 00-33/40.32.03.08 ou 40.91.15.75).

### UNE MAISON

Dans les deux ans qui viennent, l'association des téléspectateurs Nantais a l'ambition d'inaugurer une "maison des téléspectateurs".

Ce sera un lieu convivial où le téléspectateur pourra découvrir l'ensemble des chaînes existantes (la France est moins câblée que la Belgique). Des classes de découverte seront organisées pour les jeunes.

Il y aura des expositions, des rencontres, etc.

### CONFLIT AVEC JEAN-LUC DELARUE

L'A.T.A. a déjà souvent stigmatisé la difficulté du "petit écran" à donner la parole aux groupements de téléspectateurs. C'est un petit peu comme si pour parler du Tiers Monde, on se contentait de micro-trottoirs en ne faisant jamais appel à, par exemple, MSF !

Jean-Luc Delarue a naguère consacré deux émissions de Ça se discute sur France 2 à l'analyse de la télévision : l'une donnait la parole aux téléspectateurs, et l'autre aux professionnels. L'A.T.A. avait écrit pour y participer. Aucune réponse ne nous est jamais parvenue. Notre consœur Nantaise a eu plus de chance... Apparemment, du moins.

Voici son témoignage : "A la suite d'un appel à témoin, notre association a pris immédiatement et naïvement contact avec l'équipe de Ça se discute, sûrs que des téléspectateurs s'intéressant de près au petit écran pouvaient apporter des réflexions à la richesse d'un débat. Ce n'est pas sans mal que nous avons réussi à être invités. Intéressé, dans un premier temps par notre action, notamment par la Semaine du Jeune Téléspectateur Actif, un correspondant de l'équipe nous fait savoir qu'il n'y aurait pas d'association sur le plateau mais uniquement des téléspectateurs "lambda". C'est seulement après un courrier de protestation, leur reprochant leur pouvoir discrétionnaire les laissant seuls juges de qui peut ou non s'exprimer à la télévision, que nous avons été finalement invités 24 heures avant l'émission. Nous pensions être présent sur un plateau télé pour débattre d'un sujet sur lequel nous aurions pu apporter notre point de vue de téléspectateur. Hélas non ! Le téléspectateur était représenté sur le banc des invités par une respectable représentante des fameuses "ménagères de moins de cinquante ans" tant courti-

sées par les publicitaires. Déguisée en star par les bons soins de la production : elle n'a pu s'exprimer que pour répondre aux quelques questions insipides de Delarue sur ses goûts en matière d'émissions. Pour compléter le tableau (ou le plateau !), les invités étaient, entre autres, un utilisateur effréné et solitaire du satellite, le rédacteur en chef de "Télé 7 Jours", deux animateurs radio parodiant la télévision (sympas mais pour qui la télévision est matière à sketches mais pas à réflexion). Relégués dans le public par manque de place, avec un temps de parole limité (2 minutes en 2 heures d'émission) par manque de temps évidemment, il a été difficile d'intervenir comme nous l'aurions souhaité et surtout de développer une idée. Notre rôle sur le plateau : répondre à la question peau de banane : "Pour vous, quelle est la télévision idéale ?". Bien joué, Delarue ! On reballe nos actions d'éducation aux médias, notre réflexion sur le pouvoir de la télévision... S'être ainsi fait piéger ne fait finalement que nous conforter dans nos convictions. Pourquoi une star avec ou sans oreillette irait remettre en cause un système dont elle profite ? Delarue nous a répondu sur la situation du P.A.F. (Paysage Audiovisuel Français) en invitant dans la deuxième partie de son émission tous ses copains animateurs d'autres chaînes : tout va bien à la télévision..."

Lorsque l'A.T.A. constate qu'aucune association de téléspectateurs n'a jamais été invitée dans les panels des quatre émissions que les "Pieds dans le Plat" ont consacré à l'audiovisuel sur la RTBF, l'A.T.A. s'était demandé si ce n'était pas un simple problème "d'humeur" des responsables de cette émission. L'expérience de notre consœur Nantaise tend à nous démontrer que l'incapacité des médias audiovisuels à donner la parole au "consommateur télé" est une réalité internationale.

### Une émission de bandes annonces ?

Télécinéma est, officiellement, le nouveau magazine hebdomadaire de la RTBF axé sur l'actualité du cinéma.

Cette émission propose également une présentation des films prochainement diffusés par le Service Public.

Le 24 décembre dernier, l'édition de Télécinéma était plus longue

qu'à l'accoutumée.

Téléoustique, dans ses programmes TV, nous annonçait, photo à l'appui, une interview exclusive de Frédéric Mitterrand à l'occasion de la présentation de son film consacré à Madame Butterfly.

La déception fut de taille à la vision de ce Télécinéma des fêtes de fin d'année. D'habitude, les séquences proposées à la fin de l'émission qui promotionnent les

films diffusés par la RTBF ne durent que quelques minutes.

Pour l'émission du 24 décembre, ce fut le scénario inverse. Ces extraits ont été programmés en début d'émission et durèrent plus de la moitié de l'émission, soit près de 25 minutes...

Et ensuite, on eut droit à une courte séquence de moins de 4 minutes sur le film de Frédéric Mitterrand sans l'interview promise de ce dernier...

### Solution du jeu de la page 5 :

La bonne réponse était :

Le B : tout ce qui a été écrit concernant la condamnation de PPDA par Libération, le 11/1/96.

Le A : tout ce qui a été dit concernant la condamnation de PPDA dans le JT de 20h de TF1 du 10/1/96.

Le C : tout ce qui a été dit concernant la condamnation de PPDA dans le JT de 20h de France 2 du 10/1/96



**L'A.T.A. est née officiellement le 6 janvier 1994. Ce mois-ci, elle fête son deuxième anniversaire dans ce 20ème numéro de "Comment Téléze-Vous?".**

Constituée exclusivement de bénévoles, notre ASBL avait hésité à mettre en place un journal mensuel (relâche en juillet et en août). Pourrait-on tenir le rythme ? Jusqu'à présent, le pari est tenu.

Le nombre de pages est variable. La date de parution n'est pas fixe. Comme le présent support écrit est l'un des outils qui porte nos pressions, la date ultime de la rentrée des articles dépend de notre "actualité". Ce mois-ci, par exemple, nous comptons vous proposer le compte-rendu de la réunion du 8 janvier de la Commission d'Éthique de Belgacom concernant notre plainte sur les 0900. Voilà pourquoi le présent numéro est daté du 15 janvier. Malheureusement, la réunion a été reportée, en dernière minute, au 22 janvier. Nous vous en parlerons donc

dans notre prochain numéro.

Nous n'allons pas ici résumer nos actions. Nous l'avons fait succinctement dans l'affiche que nous venons de publier (si vous désirez la diffuser, contactez-nous).

Espérons que la troisième saison de l'A.T.A. nous permette, une nouvelle fois, de doubler le nombre de nos membres. Des rentrées financières plus importantes nous permettraient d'entamer des actions plus spectaculaires.

Ainsi, obstinément, petit à petit, l'oiseau fait son nid.

# LU

## MANIF VIOLENTE À LIEGE

Mardi 30 novembre à 19H00, le JT de RTL TVI montre les affrontements entre gendarmes et étudiants à Liège. Stupeur : à 19H30, le JT de la RTBF donne la parole à un ministre et au bourgmestre de Liège, tout en minimisant ces violences. Manipulation ou incompetence... «Nous avons été étonné, en même temps que le public, du reportage réalisé par l'équipe de Liège», explique Michel Konen, rédacteur en chef. «Le soir même, nous avons demandé des comptes et pris des mesures pour empêcher tel incident qui nous discrédite. Il est insupportable que le public puisse soupçonner une manipulation. Il y a eu des problèmes dans la fabrication du reportage. Je n'ose imaginer que cela ait pu être délibéré. Parlons d'incompétence. S'il n'en était pas ainsi, l'incident mériterait d'autres sanctions. On peut être honnête mais incompetent, le pire serait d'être compétent et malhonnête».

**Extrait de "Télépro", Philippe Jacquemin, 7/12/95.**

## LES SPORTS À LA RTBF

Un. La chaîne publique a besoin des sports adulés comme locomotives... Deux. La quasi-totalité du budget sportif est nécessaire à satisfaire la demande pour lesdits sports porteurs. Trois. Une chaîne publique se doit pourtant d'éveiller aux sports plus confidentiels, d'où le "partenariat" avec chaque fédération concernée... et qui se remue : c'est 150.000 FB pour 26 minutes, la RTBF fournit le commentateur et le matériel, la fédération traque les sponsors en lui garantissant que la télé sera sur l'événement ! Avec au total, quelques 300 heures de "production indépen-

dante" en 1995, et un regard (inexistant sans cela) sur des sports comme le tennis de table, le handball, le basket, les sports nautiques...

Le système en fait jaser d'aucuns : car, si une fédération sportive "co-produit", le résultat risque d'être plus publicitaire que critique !... (1) Oui et alors ? Un sport peu médiatisé a d'abord besoin d'être offert, découvert, présenté, voir même promotionné par principe (2) : pour lui, la dimension critique s'imposera plus tard, quand il sera éventuellement devenu mégalo et que les télés se l'arracheront...

**Extrait du "Ligueur", l'hebdomadaire de La Ligue des Familles, Bernard Cierreux, 3/1/96**

Notes de l'A.T.A.

(1) Constatez que le verbe péjoratif "jaser" est accolé à l'opinion qui prône une certaine déontologie. Étonnant pour l'organe de presse de "La ligue des Familles" !

(2) Si l'on suit ce raisonnement-là, les enfants des familles de "La Ligue" ne doivent pas suivre un enseignement critique, ils apprendront tout cela plus tard...

## POCAHONTAS À CINÉMOI

Si le recours à 007 sur RTL TVI est un procédé dans la logique de la chaîne privée et ne choque pas, le divertissement ludique de la RTBF (Cinémoi) entièrement dédié à un long métrage sorti récemment en salle pose de très sérieuses questions sur les pratiques d'une télévision qui se réclame (quand cela l'arrange) de service public. La RTBF peut-elle faire de certaines émissions à des heures grand public de telles caisses de résonance promotionnelles ? La question est ouverte, importante et dépasse largement le cadre étroit du seul "Cinémoi". Pocahontas va réapparaître bientôt dans le "Bon week-end" carolo...

**Extrait du "Soir", Fernand Letist, 20/12/95.**

## Culture et RTBF

Proposé avec obstination et panache par Jo Dekmine, le directeur du Théâtre 140, l'agenda culturel va enfin atterrir sur la RTBF, au début de ce mois de février. Pour ne pas diffuser de la culture au prime-time sur la Une (ce réflexe est obsessionnel sur notre Service Public) mais quand même offrir à cet agenda un public vaste, la RTBF a choisi la multi-diffusion. Chaque édition hebdomadaire sera diffusée :

- le dimanche sur la Une à 17H30 entre le documentaire et "Drôle de Dames";
- le lundi : sur 21 vers 20H, après le JT et vers 22H30, après le JT Soir; et sur la Une en fin de soirée, après le JT Soir.

A quoi ressemblera cet agenda ? A une énième séquence promotionnelle ?

Le Soir notait, le 2/12/95 : "...A la RTBF, on compte sur la complicité des acteurs culturels de Belgique afin qu'ils fournissent du matériau visuel..."

Pour rappel, il n'est toujours pas question de programmer à la RTBF une émission de réflexion socio-économique grand public sur les pratiques culturelles, une sorte de "Autant savoir" culturel régulier...

# Déprogrammations sauvages

## UN CANARD DANS LA MARE!

Nous trouvons que, bien souvent, la grande presse est frieuse lorsqu'elle parle de la télévision. Rarement, elle mène une action en continuité pour tenter de faire évoluer les pratiques du petit écran dans telle ou telle direction largement souhaitée par le public.

L'hebdomadaire français "Télé 7 Jours" est allé à l'encontre de ce constat en lançant son opération "Stop aux déprogrammations sauvages !".



Le 20 novembre dernier, son rédacteur en chef, François Diwo, a écrit une lettre ouverte à Hervé Bourges, président du CSA pour s'inquiéter de l'augmentation des déprogrammations sauvages : "Ces modifications de dernière minute sont effectuées au mépris de la loi puisque, par leur cahier des charges, TF1, France 2, France 3, CANAL+ et Arte sont tenues de communiquer leurs programmes deux semaines au moins avant leur diffusion. Elle ont pour effet néfaste d'amener Télé 7 Jours et les autres magazines de télévision à publier des programmes erronés, ce qui pénalise grandement le public, de plus en plus choqué par la désinvolture des chaînes à son égard..."

Cette lettre accompagnait une pétition lancée par l'hebdomadaire auprès de ses lecteurs. Ce fut l'occasion également pour "Télé 7 Jours" de créer une nouvelle rubrique qui se publie chaque semaine depuis lors et qui doit gêner plus d'une chaîne : la citation de toutes les déprogrammations constatées durant la semaine écoulée.

### LE CSA ENVISAGERA DES SANCTIONS

Hervé Bourges a adressé la réponse suivante à François Diwo, le 22 novembre dernier :

"...Le Conseil supérieur de l'audiovisuel est, par principe, hostile à cette pratique des déprogrammations. C'est une question qui relève en effet du respect élémentaire dû aux téléspectateurs par les diffuseurs.

Or, depuis le début du mois de septembre, une dizaine de dépro-

grammations sont intervenues sur TF1 et sur France 2, en dehors du délai réglementaire de 14 jours que les deux chaînes sont tenues de respecter. Ces déprogrammations, il est vrai, sont la plupart du temps causées par des retransmissions d'événements sportifs qui n'étaient pas prévues initialement. Il n'empêche que cette situation ne saurait durer. C'est pourquoi lors de la réunion organisée, le 8 novembre dernier, au siège du CSA sur les problèmes d'éthique, j'ai exprimé à tous les diffuseurs la position du Conseil à ce sujet : le Conseil considère de plus en plus que les déprogrammations systématiques, voire les annonces de films leurres, destinées à éviter des contre-programmations par des chaînes concurrentes, constituent des pratiques préjudiciables pour l'information et le choix des téléspectateurs.

Les chaînes sont donc maintenant appelées à établir des règles de bonne conduite, à les ratifier et à les suivre. Il est clair que, faute d'entente de tous les diffuseurs sur une conduite raisonnable à adopter, le Conseil devra envisager des sanctions. Mais il paraît à tous égards souhaitable d'éviter d'en arriver à l'engagement de telles procédures, qui ne devraient intervenir qu'en dernier recours. Cependant, au cas où la situation ne s'améliorerait pas dans les semaines à venir, le public peut compter sur la vigilance du Conseil et sa promptitude à réagir, compte tenu des avertissements déjà prodigués aux chaînes sur ce point précis..."

### RÉACTION DE L'A.T.A.

L'A.T.A. a signé la pétition "Stop aux déprogrammations" et elle a

envoyé une lettre au Directeur de la rédaction de "Télé 7 Jours" dont voici un extrait :

"...Nous vous demandons pourquoi votre hebdomadaire ne publie pas les heures réelles des JT de TF1 et France 2. Vous les annoncez à l'heure pile alors qu'ils commencent deux minutes avant l'heure. Dans sa première soirée complète du samedi soir, cet automne, Arthur, dans la deuxième partie de cette soirée, au cours d'un jeu a posé une question aux candidats sur l'heure de JT et il a proposé comme réponse exacte ce deux minutes avant l'heure (1). Si même France 2 l'affirme, pourquoi Télé 7 Jours n'en tient-il pas compte ?

...Concernant l'autre problème assez proche qui consiste dans le fait que les programmes ne commencent pas à l'heure, voici deux propositions qui ont une application concrète immédiate :

- a : Qu'au moins les chaînes ne commencent pas plus tôt que prévu leurs programmes. Le retour des speakerines et des "interludes" ou la diffusion de programmes courts permettraient de concrétiser cet objectif.

- b : Une généralisation à toutes les chaînes françaises du PDC. Ce système peu onéreux à mettre en place et déjà utilisé par certaines chaînes allemandes, hollandaises, belges (flamandes) et anglaises, déclenche le magnétoscope au moment précis où commence et se termine le programme..."

Benoit GOOSSENS

(1) France 2, dans son télétexte, annonce son J.T. à 19H59.

### Agenda

- "La télévision : un outil ou une mission" par Jean-Marie Cavada, animateur de La Marche du Siècle et Président Directeur Général de La Cinquième, la chaîne éducative française, aux Grandes Conférences Catholiques, le 4 mars à 20H20, au Palais des Congrès à Bruxelles (02/ 736.59.70 de 9 à 12H).

- La Journée du Jeune Téléspectateur Actif se déroulera, cette année, le samedi 27 avril, à l'Espace du 27 septembre de la Communauté Française, au 44, Boulevard Léopold II à Bruxelles. Les jeunes sont invités à participer, seuls ou en groupe (une classe par exemple) à un concours qui leur permettra de s'exprimer sur leur conception de la télévision.

Le 27 avril, les travaux des lauréats seront exposés. Il est temps de découvrir les règles du concours... Contactez Diffusion Alternative, rue P.E.Janson, 9 1050 Bruxelles (02/ 538.57.58). Le Ligueur publiera un supplément consacré à cette journée et à l'éducation aux médias dans son édition du 7 février prochain.